



# DEMANDE de Bourses Nationales d'Etudes de Lycées – Campagne 2023-2024

publié le 15/06/2023

## Descriptif :

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE LYCEES

► En ligne ou en papier

NOTE AUX FAMILLES DES ELEVES DE 3ème

Objet : Bourses Nationales d'Etudes de Lycées – Campagne 2023 - 2024

## DEMANDE DE BOURSES NATIONALEE D'ETUDES DE LYCEES EN LIGNE

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 est lancée.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, vous devez effectuer une demande de bourse de lycée en ligne via les téléservices **jusqu'au 05 Juillet 2023**.

**Cette campagne concerne tous les élèves de 3ème scolarisé au collège (ou futurs 3ème PrépaMétiers) qui poursuivent leur scolarité au lycée, lycée professionnel ou EREA à la rentrée prochaine**

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

- Pour accompagner les parents lors de la demande en ligne : un Guide d'accompagnement des parents pour la demande en ligne (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50630/download>).
- Pour l'information des parents d'élèves qui feront une demande en ligne : un flyer d'information (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50624/download>)
- Pour la démarche de demande de bourse de lycée pour les élèves qui s'orientent vers le CNED, <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>
- Pour les élèves qui candidatent au sein d'un des 6 lycées de la Défense : note d'information complémentaire au formulaire de demande de bourse (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50633/download>)

Le formulaire de demande de bourse de lycée 2023-2024 est téléchargeable sur la page « bourses de collège et de lycée » sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Pour les élèves qui changent d'académie, les familles doivent être informées de la nécessité de déposer leur dossier de bourse à la rentrée scolaire dans l'académie d'accueil de l'élève.

Enfin, s'agissant des demandes papier, vous veillerez à remettre systématiquement un accusé de réception au demandeur pour chaque dossier réceptionné dans l'établissement.

Pour les familles qui ne font pas de demande de bourse : veuillez prévenir le secrétariat du collège par mail à l'adresse [ce.0170387d@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170387d@ac-poitiers.fr)

Les demandes de bourse doivent obligatoirement être faites même sans connaître l'orientation définitive de votre enfant.

Pour les familles qui n'ont pas pu effectuer de demande en ligne, vous pouvez faire et déposer une demande "papier" auprès du secrétariat du collège **jusqu'au 05 juillet 2023** :

### DEMANDE DE BOURSES NATIONALEE D'ETUDES DE LYCEES EN LIGNE

Pour les familles qui font une demande papier, le dossier est à compléter et à nous transmettre avant le 05/07/2023 dernier délai, par courriel, par voie postale ou le déposer au secrétariat du collège en joignant :

- ▶ votre avis de situation déclarative 2023 (impôt sur les revenus 2022)
- ▶ situation de concubinage : prise en compte des revenus des deux concubins, même si l'un des concubins n'est pas parent de l'élève,
- ▶ situation garde alternée, seul le revenu du parent qui présente la demande est pris en considération s'il est parent isolé (fiscalement lettre T en bas de l'avis d'imposition). S'il vit en concubinage, les revenus du concubin sont pris en considération,
- ▶ pour les situations de familles monoparentales non isolées, une attestation de paiement de la CAF ou avis de situation de la MSA est demandée à la famille.

Pour les familles qui ne font pas de demande de bourse : veuillez prévenir le secrétariat du collège par mail à l'adresse [ce.0170387d@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170387d@ac-poitiers.fr)

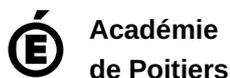
Les demandes de bourse doivent obligatoirement être faites même sans connaître l'orientation définitive de votre enfant.

**N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour tout autre question. (05.46.02.83.43 ou par mail : [ce.0170387d@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170387d@ac-poitiers.fr))**

En vous remerciant - La Direction Collège A. ALBERT de Saujon

#### Documents joints

-  [guide\\_teleservice\\_aide-saisie-demande-bourse-lycee\\_maj\\_2023\\_vf-1](#) (PDF de 615.4 ko)
-  [formulairedemandedebourses-cerfa\\_11319-20\\_2023-2024](#) (PDF de 1.4 Mo)
-  [bar-me-et-montant-des-bourses-nationales-de-lyc-e---ann-e-scolaire-2023-2024-88631](#) (PDF de 136.1 ko)
-  [annexe\\_11\\_-\\_procuration\\_annuelle\\_bourse\\_de\\_lycee](#) (PDF de 1.4 Mo)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.